

FACTURE

213, Rue St Ambroise
BP 99
46002 - CAHORS Cédex
FRANCE
Siret : 83483659500019
Tél. : 05 65 35 08 01
Email : comptabilite@u2p46.fr

EURL ALIAGA

M. ALIAGA Cyril
938, chemin de la Courounelle
46090 LABASTIDE MARHNAC
FRANCE

Réf. : Appellation PG 2026

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Appellation PG	1,00	45,00 €	45,00 €	0,00%
REGLEE PAR CHEQUE				
.				

Type de vente : Vente de biens
" TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts "

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
TVA 0%	45,00 €	0,00%	0,00 €

Total HT	45,00 €
TVA	0,00 €
Total TTC	45,00 €

Règlement	CHEQUE
Echéance(s)	45,00 € au 15/04/2026

Coordonnées bancaires	
Nom	CREDIT AGRICOLE NMP
IBAN	FR76 1120 6000 9010 4069 8200 059
BIC	AGRIFRPP812

Le montant total s'élève à quarante-cinq euros

En cas de retard de paiement, tout professionnel se verra appliquer des pénalités à un taux qui ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal.
En cas de retard de paiement, tout professionnel se verra appliquer, de plein droit, sans rappel ou mise en demeure préalable, une indemnité de 40 € par facture.
Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 Ibidem).